



ARTICLE DU JOUR

Fédération des Finances FORCE OUVRIERE - 46, rue des petites écuries - 75010 Paris • www.financesfo.fr

Le Monde

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, les négociations sur les salaires s'annoncent tendues

Frappés par un décrochage de leur niveau de rémunération rapporté à l'inflation et à l'augmentation des coûts des carburants, les employés des secteurs privé et public voudraient gagner davantage. Des appels à la grève ont été lancés dans certaines entreprises

Par Aline Leclerc

« *Tout augmente, sauf notre salaire* », répètent les travailleurs français ces derniers temps, et plus encore ceux qui utilisent leur véhicule quotidiennement alors que le carburant atteint des prix record. « *Je gagne 1 800 euros net après vingt-six ans de carrière, c'est la honte, hein ?* » interpellait par exemple Chorok (qui n'a pas souhaité donner son nom), 46 ans, employée à la Sécurité sociale dans le Val-d'Oise, en manifestant le 29 septembre contre le gel du point d'indice des fonctionnaires. *Je prends ma voiture tous les jours pour aller au travail, 75 kilomètres aller-retour, un plein par semaine, 90 euros ! Avec trois enfants, les courses... j'ai l'impression de travailler à perte.* »

Selon les calculs réalisés pour *Le Monde* par l'Institut français d'économie, la chute du pouvoir d'achat depuis 2024 correspond à une

perte de 1 200 euros (en valeur réelle, corrigée de l'inflation) pour une famille de deux adultes et deux enfants. Et de 600 euros pour un adulte seul. Les salaires ne progressent pas à la hauteur de l'inflation : depuis 2019, ils ont augmenté de 18,7 % contre 21,3 % pour l'indice des prix.

Un décrochage accentué par une conjoncture imprévue

Pour l'année 2026, la plupart des entreprises avaient déjà tenu leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) sur les salaires avant la poussée des prix consécutive à l'attaque américano-israélienne contre l'Iran, le 28 février, autrement dit dans un contexte d'inflation faible (+ 0,3 % sur un an en janvier). Alors que les accords signés actaient une hausse de 1 % des minima de branche et de 1,6 % des salaires de base, l'inflation a atteint en septembre 3 % sur un an. Ce revirement imprévu explique aussi l'absence de primes carburant, de hausses de titres-restaurants, ou de clauses de revoyure permettant de rouvrir les négociations en cours d'année.

Chez Dassault Aviation, par exemple, les prochaines NAO n'auront pas lieu avant février 2027. La CFDT a donc sollicité, lundi

5 octobre, une négociation spécifique sur le coût des déplacements domicile-travail. *« C'est une demande qui a émergé des salariés avant les congés d'été, et qui se fait encore plus entendre aujourd'hui, précise Dinh Lê, délégué central CFDT. Venir travailler présente pour eux une charge financière croissante, d'autant que l'on réduit le télétravail et qu'on augmente les cadences, ce qui veut dire plus de personnel en horaires décalés, à des heures où il n'y a pas de transport collectif. »*

La course après le smic

Seuls les travailleurs payés au salaire minimum ont été protégés de ce décrochage. Car seul le smic est indexé sur l'inflation – la formule de calcul le fait même augmenter légèrement plus vite. Il a ainsi été automatiquement revalorisé de 2,41 % le 1^{er} juin, pour atteindre 12,31 euros brut de l'heure (1 867,02 euros brut mensuels).

Mais cette revalorisation automatique a aussi pour conséquence de déclasser les travailleurs des échelons supérieurs sur la grille salariale : le temps qu'une nouvelle négociation aboutisse, ceux qui n'étaient payés que quelques centimes ou euros de l'heure de plus que le smic peuvent se retrouver temporairement payés au salaire minimum.

Au 30 septembre, 82 des 179 branches professionnelles suivies par le ministère du travail (46 %) affichaient au moins un échelon (ou « coefficient ») de la grille de la convention collective inférieur au smic. C'est le cas par exemple pour les trois premiers coefficients de la restauration rapide, pour sept des huit échelons employés des grands magasins parisiens ou pour les neuf premiers coefficients dans l'industrie de transformation de la volaille.

Dans le transport routier de marchandises, après trois ans sans accord (et donc sans augmentation), trois coefficients sont désormais inférieurs au smic. *« On ne peut pas continuer comme ça. On a une grave pénurie de chauffeurs routiers dans notre pays, l'attractivité, ça passe aussi par le salaire »,* déplore Patrice Clos, secrétaire général de FO-UNCP Transports et Logistique. Le 17 septembre, les organisations syndicales ont jugé insuffisantes les propositions patronales (+ 2,4 à + 2,9 %). *« Avec ça, on*

repasserait sous le smic dès sa nouvelle augmentation au 1^{er} janvier ! », calcule Patrice Clos, qui appelle à la grève le 11 octobre. *« Il nous faut absolument parvenir à un accord »,* reconnaît Erwan Poumeroulie, porte-parole de la Fédération nationale des transports routiers (employeurs), qui travaille à une proposition *« améliorée »*.

Le cercle vicieux des allègements de cotisations sociales

Mais la hausse des salaires est aussi modérée par un autre mécanisme : au nom de la lutte contre le chômage et du soutien de la compétitivité, les entreprises bénéficient d'exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires. Pour un coût de 86,8 milliards d'euros en 2025 pour les finances publiques.

Plus le salaire augmente, plus l'employeur paie de cotisations : quasi totales au niveau du smic, les exonérations sont dégressives et s'arrêtent au-delà de trois fois le smic. Cherchant des économies, le gouvernement a cependant décidé de geler la formule de calcul sur la base du montant du smic au 1^{er} janvier malgré sa revalorisation au 1^{er} juin, et prévoit de reconduire la mesure pour 2027. Un gain de 2,9 milliards d'euros, selon le Haut Conseil des finances publiques.

L'annonce a provoqué une levée de boucliers dans les secteurs employeurs de main-d'œuvre peu qualifiée et à faibles marges. *« Le changement de l'assiette de calcul nous est très défavorable »,* déplore Cédric Paulin, secrétaire général du Groupement des entreprises de sécurité privée, où les négociations salariales ont tourné court le 1^{er} octobre. De quoi *« bloquer les négociations sur les rémunérations 2027 »,* proteste également le président de la Fédération des entreprises de propreté, François Leroux.

Bien que leurs emplois ne soient pas soumis à la concurrence internationale sur le coût du travail, les modèles économiques de ces secteurs *s'appuient*, comme d'autres, sur cette politique d'allègements, reconnaît-il : *« Aujourd'hui, ils sont intégrés dans le calcul de nos prix, de nos coûts. Nous comprenons que l'Etat veuille réduire ses déficits, mais il ne peut pas décider d'un tel changement sans consulter les branches impactées ! »*

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027 prévoit d'élargir encore l'assiette de calcul, en y intégrant l'intéressement ou la participation, ce qui diminue mécaniquement les allègements dont bénéficient les entreprises. Cette mesure dégagerait 3,7 milliards d'euros d'économies. *« Le patronat monte sur ses grands chevaux dès qu'on parle de réformer ce système, dont ils sont devenus dépendants mais qui n'incite pas à augmenter les salaires, s'indigne Agathe Le Berder, membre de la direction confédérale de la CGT. Sans compter l'aspect arrosage automatique : les groupes aux dividendes record comme TotalEnergies touchent aussi bien les exonérations que les petites entreprises. »*

Le partage de la valeur dans les grandes entreprises

Les grandes entreprises françaises ont versé, au deuxième trimestre, 70,4 milliards de dollars (environ 61 milliards d'euros) à leurs actionnaires : il s'agit du montant de dividendes le plus élevé d'Europe, et le deuxième au monde après les Etats-Unis. Leurs salariés revendiquent donc leur part du

gâteau. Alors que la CGT de TotalEnergies a lancé un appel à la grève pour le jeudi 8 octobre, le groupe vient d'annoncer le versement d'une prime exceptionnelle à ses salariés.

Chez Decathlon (910 millions d'euros de bénéfices en 2025, + 16 %), les salariés étaient également appelés à la grève les 2 et 3 octobre. *« On va faire encore des résultats extraordinaires cette année, et on a plus d'un tiers de nos vendeurs rémunérés au smic, c'est inacceptable »*, estime Sébastien Chauvin, délégué syndical central CFDT. L'entreprise, qui fait valoir que ces vendeurs perçoivent tout de même une prime mensuelle variable (jusqu'à 10 % du salaire fixe), promet d'inscrire ses NAO de la mi-novembre dans une *« dynamique d'échange constructif »*.

C'est pour alerter *« solennellement gouvernement et patronat »* que, lundi, cinq des principales centrales syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, FSU) ont appelé à une mobilisation nationale le 5 novembre : *« Les travailleurs et travailleuses vivent un déclassé inédict (...) La colère est immense. La situation du pays est fragile. »*



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

Retraites, indemnités de licenciement, maladies... Les députés suppriment les économies prévues par le gouvernement dans son budget 2027

Par Julie Ruiz

La commission des finances a globalement manifesté son hostilité au projet de loi de finances établi par le gouvernement.

L'ambiance est électrique sous les ors de l'Assemblée nationale. Les députés de la commission des finances ont commencé l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2027. « *Faux procès* », « *inacceptable* », « *irresponsable* », « *ne soyez pas mal élevé comme d'habitude* »... La teneur des débats était pour le moins haute en couleur ce mercredi. Sur le fond, pourtant, une tendance majoritaire assez nette se dégageait. Et elle n'était pas favorable au gouvernement et à sa copie budgétaire. Dès l'ouverture de l'examen, les députés ont adopté les quatre amendements de suppression de l'article liminaire du budget - celui qui définit le cadrage macroéconomique et l'effort de redressement pour l'an prochain. Voter contre ce premier article est une manière claire pour les parlementaires de manifester leur hostilité globale au PLF.

Cette hostilité aux propositions budgétaires du gouvernement s'est confirmée par la suite. Quasiment toute la matinée, les députés ont débattu et voté des amendements qui concernaient les niches fiscales. À chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, les élus ont voté contre les mesures du gouvernement qui visaient à réduire ou à supprimer une dépense. Par exemple, l'exécutif a inscrit dans son texte la disparition de l'avantage fiscal dont bénéficient les personnes en affection de longue durée (ALD) et les personnes en arrêt à la suite d'un accident du travail. Le gouvernement estime que la suppression de ces deux niches fiscales, qui ne sont pas justifiées au regard des impôts prélevés sur ceux qui travaillent, pourrait rapporter

1,4 milliard d'euros aux comptes publics l'an prochain.

Renaissance, seul contre tous

Cet argument n'a pas convaincu les députés. La commission a effacé cette disposition du texte en votant pour un amendement de suppression signé par les socialistes. Quelques minutes plus tard, les parlementaires ont aussi adopté un amendement du groupe d'Éric Ciotti qui proposait d'écarter un coup de rabot sur la niche fiscale qui concerne les indemnités de licenciement. Cette réduction pourrait générer 800 millions d'euros supplémentaires pour les caisses de l'État. À l'inverse, les « cadeaux » fiscaux que le gouvernement avait mis dans sa copie ont été préservés (indexation du barème de l'IR, exonération fiscale liée à la prime carburant...)

La matinée avançant, l'atmosphère est passée d'électrique à survoltée. Les députés ont passionnément débattu de la mesure du gouvernement qui ambitionne de réduire l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite. Pour rappel, à l'heure actuelle, les retraités peuvent déduire 10 % de leurs revenus annuels du montant imposable, dans la limite de 4 439 euros. Pour faire des économies en « dépenses fiscales », l'exécutif souhaite abaisser ce plafond à 3 000 euros. L'opération permettrait aux caisses de l'État de récupérer environ 1,4 milliard d'euros, selon Bercy.

À l'Assemblée, les élus Renaissance étaient bien les seuls à défendre la position du gouvernement - même si certains ont quand même plaidé pour raboter davantage cette niche, dont le coût avoisine les 5 milliards d'euros par an. Quasiment tous les autres groupes (à droite et à gauche de l'échiquier) ont écrit et défendu des amendements pour

sauvegarder cet avantage fiscal dans sa forme actuelle. Sans surprise, l'article correspondant à l'effort demandé aux retraités a été supprimé du texte. Comme le reste des mesures exclues du PLF par la commission des finances, le coup de rabot sur l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite fera son retour dans les débats dès la semaine prochaine, lors de l'examen de la première partie du projet de loi en séance publique. En effet, ce n'est pas le texte tel que voté par la commission des finances qui est examiné par tous les députés dans l'Hémicycle, mais la copie budgétaire dans sa version initiale, celle déposée par le gouvernement la semaine dernière.

Adopté

Cela n'a pas empêché les députés présents en commission des finances de s'en donner à cœur joie en défendant une foultitude de petits cadeaux fiscaux. Enlever le seuil au-delà duquel les heures supplémentaires sont taxées ? Adopté. Une hausse du barème kilométrique qui coûterait « *entre 250 et 400 millions d'euros* » ? Adopté. Un crédit d'impôt (non chiffré dans l'amendement) pour

les frais d'hébergement des personnes en Ehpad ? Adopté. Les députés ont aussi voté en faveur d'un nouveau crédit d'impôt pour « le débroussaillage ».

Dans cette multitude de mauvaises nouvelles pour les caisses de l'État - chaque nouvelle niche est un manque à gagner pour les finances publiques -, les députés ont toutefois voté une baisse des dépenses fiscales significative. Le groupe socialiste a fait adopter une de ses propositions concernant le crédit d'impôt service à la personne (Cisap). L'amendement en question propose de passer le taux de ce crédit d'impôt massivement utilisé par les Français de 50 % à 40 %, l'an prochain, « *pour les activités qui ne relèvent ni de la garde d'enfants, ni de l'assistance aux personnes âgées, aux personnes dépendantes et aux personnes en situation de handicap* ». Ce coup de rabot pourrait rapporter 865 millions d'euros par an, selon ses défenseurs, soit une somme largement insuffisante pour compenser toutes les hausses de dépenses fiscales votées en moins d'une journée par les parlementaires.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr

[FINANCESFO.FR](https://financesfo.fr)



Les Echos

1.000 milliards de dettes en 2027 ? L'avertissement de la Cour des comptes européenne sur les dépenses de l'Union

Le rapport annuel de la Cour s'inquiète d'une dette qui atteint un niveau record. De quoi peser dans les négociations actuelles sur le prochain budget.

Par Nicolas Rauline

Les « frugaux » ne manqueront pas d'utiliser le dernier rapport de la Cour des comptes européenne. Les gardiens des finances de l'UE donnent certes une opinion globale favorable aux comptes présentés par Bruxelles, mais lancent un avertissement sur les dépenses.

De quoi donner quelques arguments à ceux qui, à Berlin, Stockholm ou Copenhague, pensent qu'il faut couper « plusieurs centaines de milliards d'euros » dans le budget prévisionnel présenté il y a quelques mois par la Commission. Selon le rapport annuel de la Cour des comptes européenne, 3,8 % du budget de l'UE ont été mal dépensés en 2025. Un taux d'erreur supérieur à celui de l'année précédente (3,6 %) même si l'on reste loin des taux constatés en 2022 (à 4,2 %) et 2023 (à 5,6 %).

1.000 milliards de dette en 2027 ?

Les taux d'erreur sont les plus élevés dans les fonds de cohésion (6,6 % l'an dernier) ou encore dans les dépenses agricoles et environnementales (3,9 %). Les raisons principales de ces erreurs : le financement de projets ou de dépenses qui se révèlent être non admissibles à un financement européen ou encore le non-respect des règles en matière de marchés publics.

La Cour alerte surtout sur la dette de l'Europe, qui a triplé en cinq ans, passant de 236 milliards d'euros en 2021 à 739 milliards d'euros en 2025. Et, si l'on continue sur la même trajectoire, elle pourrait atteindre les 1.000 milliards dès 2027. C'est certes 3,5 fois

moins que la France. Mais « la dette réduit les marges de manoeuvre et exerce une pression durable sur le budget européen », souligne le juge français à la Cour des comptes européenne Pierre Moscovici.

L'Europe continue de payer Next Generation EU, le plan de relance européen post-Covid, qui a fait exploser l'endettement de l'Union européenne et qui s'est finalement élevé à 637,7 milliards d'euros. Une somme sur laquelle l'Europe a déjà déboursé 452,4 milliards. Le remboursement de l'emprunt contracté à ce titre commencera en 2028 et pourrait s'étirer jusqu'en 2058, pesant ainsi sur le long terme sur les capacités européennes.

Les coûts d'emprunt sont, selon la Cour, deux fois plus élevés que les estimations initiales. Et cela ne devrait pas s'arranger. « Le conflit au Moyen-Orient, qui a débuté fin février 2026, a créé une incertitude supplémentaire quant à l'inflation et aux décisions de politique monétaire au sens large. Dans ces conditions, les coûts de financement futurs pourraient s'écarter des projections budgétaires actuelles », insiste le rapport.

La Cour des comptes recommande d'élaborer au plus vite une stratégie de remboursement de la dette liée à Next Generation EU qui tienne compte des risques macroéconomiques et financiers. « Nous adressons un message de prudence et de responsabilité financière », ajoute Pierre Moscovici.

Revoir les ambitions à la baisse ?

La Cour se garde de trancher le débat actuel sur le niveau de dépense que doit adopter l'Union pour la prochaine période. Mais « un budget ambitieux exige des garde-fous tout aussi ambitieux », selon son président irlandais, Tony Murphy. Et elle avait émis de

fortes réserves sur les changements apportés par la Commission pour la prochaine période.

« Si les nouveaux flux de recettes devaient ne pas être approuvés, il en résulterait un déficit

budgétaire important nécessitant soit d'augmenter les contributions des Etats membres fondées sur leur richesse relative (leur revenu national brut), soit de revoir à la baisse le degré global d'ambition du budget », avait-elle lancé au printemps. Avec tous les risques politiques que cela comporte...



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr



FINANCESFO.FR

Les Echos

En France, une transition écologique jugée bien planifiée mais non financée

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur le financement de la transition écologique porte un regard d'une grande sévérité sur le volet financement mais il est plus optimiste sur la planification.

Par Marie Bellan

C'est la deuxième édition d'une série qui est amenée à durer. La Cour des comptes publie ce mercredi son deuxième rapport annuel sur le financement de la transition écologique. La première édition avait été lancée par Pierre Moscovici, alors premier président de la Cour. Amélie de Montchalin, qui lui a succédé, a repris le flambeau.

Sa présentation du rapport ce mercredi faisait à la fois preuve d'optimisme et d'une grande sévérité. « L'effort financier nécessaire n'est pas inatteignable, a-t-elle souligné, du moment que nous sommes prêts à faire des choix. »

Une stratégie pluriannuelle incomplète

C'est là que les choses se compliquent. Et que le travail de la Cour, épaulée par les travaux des chambres régionales des comptes, devient précieux. Car si la planification de la transition écologique, entamée et soutenue par le travail du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), a permis de fixer des objectifs d'une grande précision - la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) en sont une bonne illustration -, « l'alignement de ces objectifs physiques avec des objectifs financiers n'est pas encore optimal », estime la Cour. « On est capable de faire de la pluriannualité sur les besoins physiques, mais pas sur les besoins financiers », résume un des rapporteurs.

Concrètement, soit le pays se dote d'objectifs trop ambitieux et irréalistes, ce dont la Cour ne juge pas, soit le pays ne se donne pas les

moyens de la politique qu'il s'est fixée. Un exemple : la France a prévu de sortir totalement de sa dépendance au pétrole à horizon 2050 et de ramener la part du pétrole dans sa consommation d'énergie finale à 25 % d'ici à 2030. Or cette part n'a baissé que de 0,32 % entre 2021 et 2025 et la prolongation de cette tendance nous amènerait à une part du pétrole de plus de 35 % en 2050.

L'écart entre le rythme observé et le rythme nécessaire à l'atteinte des objectifs est particulièrement abyssal sur ce sujet. Le gouvernement pourra toutefois rétorquer que le grand plan d'électrification lancé cette année ne portera ses fruits que dans plusieurs mois, voire plusieurs années.

Manque de prévisibilité

La Cour souligne aussi le manque de pilotage opérationnel des dépenses en faveur de la transition écologique. Si le gouvernement publie depuis 2024 une Stratégie pluriannuelle des financements de la transition écologique et de la politique énergétique nationale (SPAFTE), celle-ci n'est qu'un document annexe au budget, qui n'est pas ou peu utilisé par les parlementaires pour orienter les débats budgétaires.

Cette SPAFTE est par ailleurs totalement muette, comme le souligne la Cour, sur le volet adaptation qui a pourtant pris une importance considérable depuis les vagues de chaleur successives de cet été.

Manque d'indicateurs sur l'adaptation, manque de trajectoires financières crédibles, manque enfin de clarté sur les leviers utilisés. « L'Etat gagnerait à expliciter une véritable doctrine d'intervention précisant le rôle respectif des différents instruments d'action publique », écrivent les rapporteurs. Normes ou réglementations, fiscalité, subventions, prêts ou obligations : la palette des outils dont disposent les décideurs publics est large et

identifier les combinaisons les plus efficaces permettrait d'atteindre les objectifs au meilleur coût. Un travail encore largement insuffisant selon la Cour.

Dans la mesure où les financements privés sont et seront largement majoritaires dans le financement de la transition écologique, le rapport plaide aussi pour une prévisibilité plus grande des engagements financiers de l'Etat afin de garder une mobilisation constante de la part des acteurs économiques.

Les CEE absents du rapport

Dans toutes ces recommandations, la Cour n'oublie pas la contrainte budgétaire forte à laquelle doit faire face le pays, « mais reporter la transition accroît son coût. La contrainte budgétaire ne diminue pas l'exigence de la transition. Elle renforce l'exigence de mieux

dépenser, de manière plus sélective et plus efficace », insiste l'auteur principal du rapport.

Curieusement, le rapport ne fait pas grand cas des coûts d'abattement qui permettent d'évaluer la rentabilité des investissements climat en la rapportant à la tonne de CO2 évitée. Cette méthode désormais éprouvée est pourtant mise en avant par le Haut-commissariat à la stratégie et au Plan.

De même, le rapport fait l'impasse sur le recours grandissant aux certificats d'économie d'énergie (CEE) qui sont devenus le fer de lance du financement de la transition écologique (pas moins de 8 milliards pour 2026). La Cour y a déjà consacré un rapport très sévère dans ses conclusions en 2024, dont les recommandations n'ont été que très partiellement suivies, selon plusieurs experts. Elle a prévu d'y revenir prochainement. Un travail salubre, car une très large part de la décarbonation du pays dépend désormais des CEE.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr

[FINANCESFO.FR](https://financesfo.fr)





Allocution de Sébastien Lecornu : quatre crises et une mesure

Lors de sa prise de parole mercredi 7 octobre, le Premier ministre a tenté de temporiser sur le mouvement lycéen, avant d'évoquer la crise agricole et la situation budgétaire du pays et d'annoncer une mesure pour faire baisser le prix du gazole à la pompe.

Sébastien Lecornu jongle avec les crises. Attendu sur la mobilisation lycéenne, trois semaines après le début du mouvement, le Premier ministre s'est exprimé mercredi soir depuis Matignon face aux crises qui s'empilent : colère étudiante, prix des carburants, crise agricole et situation financière. *«Nous sommes dans une situation difficile, et nous ne sommes pas pour autant sans réponse, et c'est dans cet esprit que je veux vous parler ce soir»*, déclare d'entrée Sébastien Lecornu, debout, les jardins de Matignon à l'arrière-plan.

«Ce qui se passe dans les lycées nous touche toutes et tous : élèves, parents, enseignants ou simplement citoyens», déclare-t-il au lendemain d'une mobilisation de plusieurs centaines de milliers de personnes partout en France. S'il assure *«prendre les jeunes au sérieux»*, le chef du gouvernement dénonce dans la foulée les *«violences»*, les *«élèves et personnels agressés»*, les *«policiers et gendarmes blessés»*, les *«établissements incendiés ou dégradés»*. Une redite de son intervention de la veille à l'Assemblée nationale, la première depuis le début du mouvement. Fil rouge de l'exécutif depuis trois semaines, la charge contre La France insoumise revient elle aussi : *«Les responsables politiques qui utilisent cette colère pour mener leurs batailles électorales prennent une responsabilité grave. On ne peut pas jouer avec la sécurité des jeunes de France.»* Malgré l'ouverture de plusieurs enquêtes de l'IGPN après des violences commises sur des jeunes, Lecornu réfute toujours toute répression policière. *«Les forces de l'ordre n'ont pas pour instruction d'affronter les lycéens»*, soutient-il. Signe d'une (légère)

inflexion pourtant, son ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, a annoncé mercredi matin lors d'une audition à l'Assemblée la suspension de l'usage de grenades assourdissantes *«pour le mouvement lycéen»*, alors qu'un adolescent de 15 ans a eu la main arrachée lundi à Lens.

Une plateforme pour les doléances et des chantiers lancés

Les lycéens et les étudiants demandent, eux, à être reçus à Matignon. Son hôte a joué la compassion en évoquant cette *«colère des jeunes [qui] ne vient pas de nulle part»*. Depuis le Covid, *«nous leur avons demandé des efforts considérables»*, relève Sébastien Lecornu, évoquant les guerres, le changement climatique ou la situation de *«leurs parents ou leurs proches en difficulté»*. Au rayon réponses à apporter, il annonce que les *«temps de dialogue»* engagés avec les lycéens vont se poursuivre jeudi *«et jusqu'à la semaine prochaine»*. La plateforme censée recueillir les doléances des lycéens a reçu plus de 40 000 contributions depuis son ouverture lundi par le ministre de l'Education nationale, un moyen *«d'entendre directement celles et ceux qui ne s'expriment pas toujours dans les instances habituelles»*, selon Lecornu. Le Premier ministre promet leur publication *«en transparence»*.

Il rappelle aussi les chantiers lancés – le remplacement des professeurs absents, les conditions matérielles dans les établissements, les rythmes scolaires et Parcoursup – et promet des *«premières décisions du gouvernement»* fin octobre. Quant aux moyens, Lecornu rappelle que le budget de l'Education nationale augmentera de 1,2 milliard d'euros l'an prochain, une hausse qui *«devra permettre de financer les priorités des lycéens»*. Une augmentation qui reste cependant inférieure à l'inflation.

La seule nouvelle mesure concrète à se mettre sous la dent est destinée à détendre les prix du carburant. Elle est présentée comme le fruit du travail diplomatique d'Emmanuel Macron *«pour sécuriser les approvisionnements»* après des efforts fournis lors du G7 pour libérer des stocks stratégiques au niveau mondial. Le Premier ministre a annoncé la mise à disposition *«au prix de revient»* de 10 millions de barils de gazole issus des réserves stratégiques auprès *«des distributeurs en France»* sur les trois prochains mois.

Pas question d'accéder aux requêtes des oppositions

Selon les calculs du gouvernement, cette mise sur le marché d'environ 3 millions de barils de gazole par mois achetés *«avant la flambée des cours»* à 28 centimes le litre (pour une consommation mensuelle de 18 millions en France) permettra *«mécaniquement»* de baisser les prix à la pompe *«entre 12 et 18 centimes par litre de gazole»*. Soit 10 euros d'économie en moyenne sur un plein – peu importe le client. Une première entorse à la règle posée jusqu'ici de n'accorder que des aides ciblées.

Début octobre, le litre de gazole était affiché à environ 2,36 euros le litre. Matignon réunira une énième fois l'ensemble des distributeurs *«dans les tout prochains jours»*, pour s'assurer qu'ils répercutent bien cette baisse des prix à la pompe. De quoi donner un peu d'oxygène aux automobilistes mais aussi au gouvernement. Lecornu s'est dans le même temps fixé l'objectif que *«le prix de l'électricité [n'augmente] pas cet hiver»*, en demandant *«à EDF de mobiliser au maximum ses capacités de production»*.

En revanche, même s'il *«comprend»* les demandes *«d'aides générales ou une baisse massive des taxes»*, pas question d'accéder à ces requêtes des oppositions. Et de rappeler le bilan budgétaire de la politique du chèque menée en pleine année électorale par ses prédécesseurs : *«Lors de la précédente crise énergétique, à partir de la fin de l'année 2021, plus de 70 milliards d'euros ont été dépensés en boucliers et en aides. [...] Nous remboursons encore la dette contractée pour*

le financer, et à des taux d'intérêt bien supérieurs, malheureusement, qu'à l'époque.» Avant de jouer la solennité : *«Soulager une facture aujourd'hui en [préparerait] une autre encore plus lourde pour demain.»*

Faire vibrer la corde patriotique

Jonglant avec les crises, Sébastien Lecornu enchaîne avec un mot pour les agriculteurs, frappés par les canicules cet été. *«Pour eux, malheureusement, ses conséquences sont encore bien là : des récoltes perdues, du fourrage introuvable, des troupeaux en danger, des trésoreries qui ne permettent plus du tout de faire face. Des milliers d'exploitations sont en péril. C'est inédit.»*

Après la loi d'urgence agricole validée mi-août par le Conseil constitutionnel, le Premier ministre assure que les décrets d'application seront rapidement pris et rappelle que de nouvelles mesures doivent être annoncées jeudi 8 octobre par la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard. Attendue au Sommet de l'élevage de Cournon-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), elle devra répondre aux attentes des syndicats agricoles. Les agriculteurs pourront bénéficier, comme les pêcheurs et le secteur du BTP, de la baisse escomptée de 12 à 18 centimes sur le litre de gazole non routier.

Avec autant de crises sur le feu, le chef du gouvernement en profite pour glisser qu'il serait irresponsable de faire capoter le budget, dont l'examen dans l'hémicycle doit débiter le 13 octobre. S'il rappelle l'objectif du gouvernement de *«54 milliards d'euros d'effort de redressement»* (en réalité 28 milliards), il prend les oppositions à témoin : *«Adopter un budget après la présidentielle prolongerait l'incertitude jusqu'à l'automne prochain, bloquerait des investissements et fragiliserait considérablement le pays, son économie en général.»* Ou comment leur mettre la pression, alors que le risque d'une censure plane toujours. Sébastien Lecornu fait même vibrer la corde du *«patriotisme»* des parlementaires *«pour que les échanges engagés aboutissent au compromis nécessaire»*. Et ressort, pour conclure, son costume de *«moine soldat»* : d'ici à la présidentielle, il entend bien conduire un gouvernement qui *«sera et devra être entièrement et uniquement consacré à sa mission, avec le plus grand désintérêt»*.

Restructuration des IRA : à l'approche de la réforme, les syndicats dénoncent un manque de visibilité

Par Marie Malaterre

La transformation des instituts régionaux d'administration (IRA) en groupe des instituts de service public (G-ISP), prévue au 1er janvier 2027, suscite toujours de fortes inquiétudes du côté des organisations syndicales. À la veille d'un comité social d'administration (CSA) consacré à l'arrêté de restructuration, elles dénoncent le manque de visibilité sur les moyens, l'organisation future et l'accompagnement des agents, tandis que la direction assure que les formations seront préservées et que les dispositifs de protection statutaires seront mobilisés.

Alors qu'un comité social d'administration (CSA) commun à l'ensemble des instituts régionaux d'administration (IRA), désormais dénommés instituts de service public (ISP) doit se tenir demain, 8 octobre, pour examiner l'arrêté de restructuration des IRA, qui laisseront place au groupe des instituts de service public (G-ISP), des inquiétudes subsistent.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'IRA ont décidé de ne pas se rendre à Paris et prononceront, en visioconférence, une déclaration liminaire commune. *“Il reste des points bloquants autour de l'arrêté de restructuration, confirme Samuel Julien, de la CFDT IRA de Nantes. Ils concernent notamment les moyens et l'organisation qui sera mis en place pour continuer à délivrer des formations de qualité, mais aussi les missions du siège, qui ne sont pas clairement définies.”*

Des imprécisions demeurent notamment sur l'articulation entre la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), le siège du G-ISP, à Lille, et les implantations régionales.

“Le passage à un établissement unique est fixé au 1er janvier prochain, poursuit Samuel Julien. De nombreuses précisions méritent d'être apportées.” Les organisations syndicales insistent par ailleurs sur la faiblesse des dispositifs d'accompagnement à la formation ou à la mobilité destinée aux personnels concernés par les suppressions de postes. Autre difficulté de mise en avant : le peu d'éléments d'impact communiqués jusqu'alors sur la restructuration, mais aussi la non-prise en compte des acteurs de la prévention.

“Compte tenu des conséquences susceptibles de résulter de ce projet, nous exigeons la réalisation et la transmission d'une étude d'impact social ou, par défaut, de tout document présentant de manière suffisamment détaillée et documentée les conséquences prévisionnelles du projet sur les agents et les organisations du travail”, écrit l'Unsa Finances publiques dans un courrier précisé au ministère de l'Action et des Comptes publics.

Elle exige, plus précisément, un calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la restructuration ainsi que, pour chacun des IRA, une situation détaillée des effectifs actuels par catégorie et par fonction, des effectifs cibles et des évolutions envisagées, des évolutions prévisionnelles des missions et des activités, ou encore des éléments sur les conséquences prévisibles sur la charge et les conditions de travail.

Des précisions sont également attendues sur les impacts de la restructuration en matière de compétences et de besoins en formation, sur les modalités envisagées en matière de mobilité et d'accompagnement des agents concernés, ainsi que sur les mesures en matière de santé, de sécurité et de prévention des risques professionnels.

Les organisations syndicales demandent également que le médecin du travail et

l'inspecteur santé et sécurité au travail soient entendus par la formation spécialisée du CSA inter-IRA, préalablement à tout avis sur les conséquences sociales et organisationnelles du projet.

15 mois pour créer un nouveau collectif de travail

Pour la direction du G-ISP, certaines de ces doléances résultent d'une confusion entre réorganisation et restructuration. *"L'arrêté ne cible aucune personne, mais bien un poste, un emploi, tient à préciser Véronique Delelis, directrice du G-ISP. Un poste générique, comme celui de chargé de formation, est parfois occupé par trois ou quatre agents."* Ce qui, selon elle, fausse le nombre d'emplois menacés avancés par les syndicats. Elle ajoute que ces explications ont été données par la direction du groupe lors d'une réunion avec les représentants du personnel, le 2 septembre dernier.

Sur l'accompagnement des agents concernés par les suppressions de postes, Véronique Delelis assure que l'arrêté de restructuration

soumis à l'examen des organisations syndicales est particulièrement protecteur. *"Il mobilise l'ensemble des dispositifs prévus par le Code général de la fonction publique en cas de restructuration"*, précise-t-elle. Concernant le manque de visibilité sur les missions et la dégradation de la qualité du service, la direction confirme que les missions de formation seront sécurisées et développées, comme indiqué dans la feuille de route du G-ISP.

"Un élément important n'apparaît pas dans les inquiétudes ou les revendications des organisations syndicales : celui de la temporalité de la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ajoute la directrice du G-ISP. Si, juridiquement, les IRA disparaissent le 1er janvier 2027, c'est bien tout au long de cette année que cette nouvelle organisation va se mettre en place."

Reste à voir si ces arguments suffiront à rassurer les syndicats et à mettre en marche la mécanique nécessaire à l'élaboration d'un nouveau collectif de travail entre la direction et les agents des instituts de service public, au sein du groupe.



**FIERS DE NOS MISSIONS,
EXIGEANTS SUR NOS DROITS !**



fo.finances@orange.fr

[FINANCESFO.FR](https://financesfo.fr)





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

3 / 10 DÉCEMBRE

JE VOTE

